



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/HM/NM/27-02-2012

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Stéphane RICHARD**
Président Directeur Général

Paris, le 27 février 2012

Objet : **demande de rétablissement de l'intéressement exceptionnel en 2012**

Monsieur,

Suite à la publication des résultats 2011, il apparaît que :

- le montant de la participation versée au personnel passe de 302 millions d'euros en 2011 à 197 millions d'euros en 2012, soit une baisse de 34% ;
- la Direction a décidé unilatéralement de supprimer l'intéressement exceptionnel, qui représentait 55 millions d'euros en 2011

C'est au total plus de 150 millions d'euros qui ne seront pas versés au personnel. Et c'est uniquement grâce à cette économie que nos bénéficiaires sont légèrement supérieurs à nos dividendes pour l'exercice 2011.

Les conséquences pour le personnel sont importantes :

- en moyenne 1000 euros de moins pour la participation,
- la disparition de 550 euros pour l'intéressement exceptionnel,

soit une perte moyenne de 1500 euros par personne, qui représente une perte de pouvoir d'achat immédiate de 3 à 5% selon les tranches de rémunération.

En parallèle, le versement d'un acompte sur le dividende coûte près de 55 millions d'euros en frais financiers, soit l'équivalent du montant de l'intéressement exceptionnel versé au personnel en 2011.

Si la Direction n'avait pas versé tant de dividendes ces 4 dernières années - près de 15 milliards d'euros au total, pendant qu'Apple et Google n'en versaient pas - près d'un milliard d'euros de frais financiers seraient désormais économisés chaque année.

.../...

.../...

Est-il acceptable d'exiger des seuls personnels de supporter l'effort face à une potentielle période de « vaches maigres » en 2012 ?

Alors que le pouvoir d'achat est au plus bas et la relance par la consommation nécessaire à notre pays, **nous vous demandons de privilégier le maintien de l'intéressement exceptionnel, que chacun peut, à son libre choix, toucher immédiatement ou épargner.**

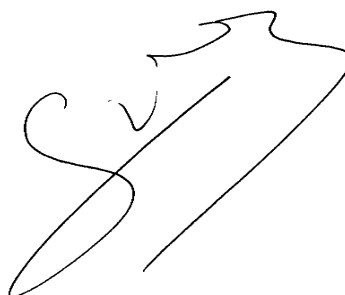
La suppression du versement de l'acompte sur dividende permet de verser cet intéressement exceptionnel sans pénaliser les comptes de l'entreprise.

Dans le même temps, l'entreprise verse un abondement pouvant atteindre 800 euros aux personnels qui épargnent au travers du PERCO. Or il est avéré que le personnel qui en bénéficie est celui qui est le plus aisé et a la capacité d'épargner, alors que l'intéressement exceptionnel est versé à tous.

Rappelons également que le PERCO n'est disponible qu'au départ à la retraite, tandis que l'intéressement exceptionnel est disponible immédiatement, ou bloqué pour seulement 5 ans s'il est versé dans le PEG.

La suppression de l'intéressement exceptionnel et les mesures d'abondement privilégiées par l'entreprise pénalisent donc particulièrement les personnels les moins favorisés financièrement. Nous ne pouvons qu'en être choqués.

Espérant que vous privilégiez l'intérêt des personnels, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Sébastien CROZIER
Président